

Breuilloises, Breuillois,

Comme chaque année avec le Conseil Municipal, nous avons élaboré le budget prévisionnel pour 2024.

Depuis 2020 et cette période très difficile que fut celle du Covid, et ce jusqu'en 2022, nous avons quand même pu mettre en œuvre les projets que nous nous étions fixés ainsi que celles non prévues pour exemple les ateliers municipaux.

Vous trouverez le bilan dans le bulletin effectué à mi-mandat (lien sur le site de la commune : <https://lebreuilsurcouze.fr/fr/rb/1924301/bulletins-municipaux-94>).

La séance présidée par le Maire, Gilles SABATIER s'est donc ouverte sur le vote du budget prévisionnel.

Il s'avère que l'année 2023 a vu dégager un excédent de fonctionnement de 256 996,42 €. La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 957 508,22 € et la section d'investissement à hauteur de 876 616,71 €.

Concernant la taxe du foncier bâti payée par les propriétaires, l'État a augmenté la valeur locative servant de base au calcul de 3,9% et l'agglomération (API) de 2 %, Dans la continuité de son action, la commune durant 3 années n'a pas augmenté l'impôt et a décidé de le **diminuer cette année**.

Aujourd'hui nous pouvons valider cette baisse qui permet d'alléger la charge des contribuables tout en continuant de financer nos projets. Lors du vote du conseil municipal, un élu s'est abstenu.

Concernant les projets, tout d'abord sera effectué la réalisation de la "traversante" du bourg, opération prévue en 1996 ainsi que la sécurisation de l'école avec l'aménagement d'une place.

Ce projet d'un montant prévisionnel de 790 178€ est financé par la commune à hauteur de 453 045 € + enfouissement réseau orange 9 700 €. Les diverses subventions obtenues du Département, de API, de la Région et de l'Etat, font que le reste à charge pour la commune n'est que de 173 397 € soit 21,94% du coût total.

Le Syndicat mixte de l'eau finance en totalité le réseau d'eau potable sur cette même portion de voirie.

Lors de ce budget prévisionnel pour 2024, il a aussi été décidé :

- Le financement à hauteur de 53000€ pour l'installation des 169 éclairages publics en LED,
- La sécurisation de la Route du Saut du Loup, chemin piéton (après pont sur la couze) : 15 000€ avec 7 500€ d'une subvention dite "amende de police",
- La sécurisation de la Route du Saut du Loup - RD214 (axe Saint Germain - Auzat) : 14 100€ en sollicitant la subvention "amende de police",
- L'éclairage Public de l'Allée Jean Grave : prévision 5 000€ dont 50 % subventionné par Territoire Energie63,
- L'achat de 7 lits double pour les enfants de l'école pour un montant de 3100€, financé par la commune,
- La numérisation du Cimetière financement communal : 5 700€,
- La prévision de l'achat d'un columbarium non évalué à ce jour mais 10 000€ prévus au budget,
- La réfection de la fontaine place de la République et du lavoir rue du Rampeau : 2 600€, avec un financement communal,
- La mise en place de 8 caméras de surveillance le long des axes routiers traversant la commune. Son coût de 27 000€ sera financé en majeure partie par des subventions sollicitées auprès de la Région.

Une année 2024 sera donc riche de réalisations indispensables à la commune afin de continuer à la rendre attractive **et où il fait bon vivre.**

Le Maire : Gilles SABATIER